

Angers le vendredi 5 avril 2019.

Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du mardi 2 avril 2019

Circonscription IEN
ANGERS CENTRE

ÉCOLE MATERNELLE
PUBLIQUE CONDORCET

Affaire suivie par
M. MARTINEAU Ivan Directeur

Téléphone
02 41 66 45 78

Courriel
ce.0490087d@ac-nantes.fr

Adresse
1, rue Gutenberg
49000 Angers

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école maternelle Condorcet
- Mme Darthoux, responsable périscolaire multi site
- M. Ledemé, responsable d'unité périscolaire maternelle
- Mesdames et messieurs : Touzé, Brisseau, Duval, Sohier, Mathonnat et Raffy-Hideux parents d'élèves élus
- Mesdames : Baguet, Danniou, Guillemet, Plantier et Tang enseignantes de l'école
- Madame De Luca Bessière ATSEM de l'école
- Madame Gombert et Monsieur Veron invités au titre de vice-présidente et président de leurs associations de parents respectives

Personnes excusées :

- M. Clair, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription Angers Centre
- Mesdames et Messieur Litoux, Monier, Coucheney et Marchand, parents d'élèves élus
- Mes dames Blanchard, Eschallier et Loebenguth enseignantes de l'école
- Mesdames Anjard, Baudouin, Brault, De Luca et Pace, ATSEM de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

M. Martineau, souhaite en préambule informer le conseil d'école qu'un courrier anonyme lui a été envoyé à son domicile personnel pour l'informer de l'engagement privé d'un membre de l'équipe enseignante de l'école dans une association catholique du diocèse d'Angers. Cet engagement était connu de M. Martineau, sans que cela ne pose le moindre problème. Celui-ci souhaite rappeler que le devoir de neutralité des personnels du service public est encadré par :

- Article 25 de la loi de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires modifié par la loi du 20 avril 2016
- Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique
- Et rappelé dans l'article 11 de la charte de la laïcité à l'école

M. Martineau tient à affirmer avec force, que les enseignants de l'école Condorcet respectent scrupuleusement le devoir de neutralité des fonctionnaires du service public et qu'ils ont, comme tous les citoyens, toute liberté et légitimité d'avoir dans leur vie privée, l'engagement religieux ou politique de leur choix. Il tient aussi à encourager tous les parents qui se poseraient des questions sur ce sujet à venir le rencontrer pour en discuter de manière courtoise et constructive.

1. L'accueil périscolaire en 2019-2020

Mme Darthoux responsable multi site de la Mairie d'Angers informe le conseil d'école que M. Ledemé responsable d'unité périscolaire maternelle a souhaité, après 8 années passées à l'école changer de groupe scolaire. Il sera donc en poste de R.U. à l'école Marie Talet à la rentrée de 2019. Après discussion avec les services municipaux, Mme Clavreul a souhaité



prendre en charge la totalité de la responsabilité du groupe scolaire Condorcet. Elle sera donc en charge de la totalité des temps périscolaire élémentaire et maternelle à la rentrée de 2019. Mme Clavreul sera en congé de maternité prochainement et remplacée par un R.U. pendant cette période.

Mme Darthoux précise que le poste de R.U. maternelle n'est pas supprimé et qu'il sera toujours possible de revenir à une gestion par 2 R.U.

2. Fusion des deux groupes scolaire Condorcet

M. le Directeur Académique après consultation des conseils d'école, a pris la décision de fusionner les deux groupes scolaires Condorcet à la rentrée de septembre 2019. M. Martineau occupera la fonction de directeur de l'école primaire Condorcet à partir du 1^{er} septembre.

3. Le mouvement des personnels de l'Éducation Nationale à la rentrée

Le poste de Mme Crépin, occupé cette année par Mme Guillemet est proposé au mouvement des professeurs des écoles et sera donc attribué à titre définitif lors des opérations de mouvement intra départemental.

Les postes de titulaires de secteur en charge des deux décharges de direction (Mme Tang et M. Douce) sont supprimés et remplacé par un poste de compensation de décharge de directeur qui sera proposé au mouvement et attribué à titre définitif lors des opérations de mouvement intra départemental.

Mme Jolliet a fait une demande de congé formation afin de terminer celle qu'elle a commencé, en attente de réponse de l'administration.

6 enseignants ont fait des demandes de temps partiel en attente de réponse : Mmes Eschallier, Du Bouëxic, Loebenguth, Pla et Plantier ainsi que M. Boisselot.

4. Les radiations et inscriptions pour la rentrée 2019

La fusion étant prononcée, la continuité d'inscription est garantie de la petite section au CM2. Il n'est donc plus nécessaire de procéder à l'inscription des enfants entrant au CP. Un sondage est en cours auprès des familles afin de connaître les éventuels départs et le nombre des places disponibles par niveau.

Aujourd'hui 47 élèves vont quitter l'école pour entrer en 6^{ème} et 6 enfants pour cause de déménagement.

Au 2 avril, 30 inscriptions en petite section ont été réalisées et 3 en niveau élémentaire.

Les effectifs devraient se situer autour de 275 élèves en élémentaire et 160 en maternelle.

En ce qui concerne l'inscription des enfants en petite section :

- Pour les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2016 (*n'ayant pas 3 ans le jour de la rentrée*) ils feront leur rentrée le 2 septembre 2019.
- Pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017 :
 - Aucun cadrage n'a pour le moment été communiqué sur l'obligation d'inscrire ces enfants.
 - Si cette obligation était actée elles se ferait dans les conditions suivantes :
 - Dans la limite des places disponibles pour les enfants appartenant au secteur de l'école
 - Dans l'ordre des dates de naissance
 - Par palier, le 6 janvier pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 27 avril, le 28 avril pour les enfants nés entre le 28 avril et le 3 juillet
 - Les enfants n'ayant pas fait une année complète de petite section resteront en petite section l'année suivante

5. Bilan d'étape des projets engagés

Tous les projets prévus sont engagés.

La police municipale est intervenue dans le cadre du projet auprès de toutes les classes de l'école.

Le projet Tatoulu est lancé. Des parents s'interrogent sur la pérennité du projet du côté des bibliothèques municipales. Aucune information dans ce sens n'a été communiquée à la



direction de l'école. M. Martineau souhaite rassurer les parents sur la persistance du projet Tatouly y compris dans le cas où la bibliothèque municipale mettrait fin à son partenariat avec les écoles. Un projet type Tatouly est envisagé en cycle 2 pour l'année scolaire 2020-2021. Toutes les classes se sont rendues à la galerie sonore dans le cadre du parcours éducatif et culturel.

En ce qui concerne les sorties de fin d'année :

- Visite du musée de l'air pour les élèves de grande section
- Demi-journée à Planète Poney pour les élèves de moyenne section
- Demi-journée au jardin des kangourous pour les élèves de petite section

6. Bilan d'étape du projet d'école 2019-2022

Le projet d'école a été rédigé et présenté à Monsieur l'Inspecteur. Quelques modifications sur la forme vont y être apportées avant validation définitive, puis il sera présenté lors du dernier conseil d'école.

7. Demandes de mobilier

M. Martineau avait déposé des demandes de changement de mobilier pour 2 classes en élémentaire et 2 classes en maternelle.

La réponse a été positive pour le changement d'une seule classe contre 3 l'an passé pour un même nombre de demandes.

M. Martineau a fait le choix de changer le mobilier de la classe 1 en élémentaire car c'est celle dont le mobilier est le plus vétuste et regrette la diminution de la dotation en mobilier cette année.

8. Demandes de travaux

M. Martineau a déposé auprès de la Mairie d'Angers, les demandes suivantes :

- Pose d'un robinet extérieur
- Démontage du poteau central de la classe contiguë au bureau élémentaire
- Changement des huisseries aluminium dans l'ensemble du nouveau bâtiment
- Motorisation des stores du nouveau bâtiment
- Pose de rideaux occultants dans les classes maternelle de l'ancien bâtiment
- Pose de barrières en bois autour des bacs à fleur sur la cour maternelle

La réfection complète des toilettes du nouveau bâtiment élémentaire devrait être actée au budget 2020.

9. Dotation globale de la Mairie d'Angers

M. Martineau a reçu la notification de la dotation globale de la Mairie d'Angers.

Cette dotation est calculée sur la base des effectifs de la rentrée N-1 soit 270 élèves en élémentaire et 158 en maternelle. Cette dotation peut être augmentée ou diminuée en fonction des effectifs constatés à la rentrée de septembre 2019.

Cette dotation globale est de 45€ annuels pour un élève de maternelle et 42,20€ pour un élève d'élémentaire. Soit un montant total de 18415€.

Cette dotation sert à couvrir tous les besoins en matière de :

- Fournitures (papeterie, librairie et jeux éducatifs)
- Matériel de sport et matériel spécifique (sciences – histoire – géographie etc.)
- Transports : autocars et tickets de transports urbains
- Droits d'entrée (musées – spectacles)
- Artistes en résidence à l'école

Comme chaque année, M. Martineau regrette :

- L'obligation de boucler le budget d'achat des fournitures au 15 octobre
- L'absence de gratuité des transports urbains pour les élèves de l'école élémentaire

10. Informations diverses

- Des analyses réglementaires vont être réalisées sur le réseau d'eau chaude au cours des mois d'avril, mai ou juin.
- Les capteurs radons ont été enlevés, nous devrions recevoir les résultats bientôt
- La livraison de la nouvelle classe se fera semaine 17 (du 22 au 26 avril 2019)
- La demande de mise à disposition d'une ligne électrique de fort ampérage, pour la fête de l'école a été acceptée. La ligne sera mise en place le mardi 25 juin

11. Questions diverses

Question du passage des élèves d'élémentaire par la verrière maternelle le matin.

M. Martineau répond que tant que le problème de la sécurisation de la porte (fermeture automatique) ne sera pas résolu il n'est pas envisageable d'autoriser les élèves de l'élémentaire à emprunter ce passage. En effet il existe toujours une possibilité de fuite par cette porte. La solution serait la pose d'un portier automatique ainsi que d'un digicode côté cour.

M. Martineau pointe plusieurs points noirs au niveau de la sécurité :

- Dysfonctionnement récurrent du dispositif d'ouverture côté élémentaire (le visiophone ne fonctionne que par intermittence. La Mairie d'Angers a déjà été alertée de la situation.
- Porte d'entrée maternelle qui reste bloquée en position ouverte permettant à des élèves de pouvoir s'échapper
- Possibilité pour des élèves de l'école élémentaire de pouvoir sortir par la verrière maternelle

Problème de mise à disposition de savon dans les toilettes élémentaire.

Des distributeurs de savon ont été mis à disposition des élèves qui en ont fait un usage disproportionné. Les savons muraux de type Provendi sont interdits dans les toilettes collectives. Une réflexion devra être mise en place sur ce sujet lors de la réfection des toilettes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Le Directeur,
Président du conseil d'école,
Ivan Martineau